

RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la transition numérique opérée par le Gouvernement Princier, vous disposez d'un **compte « Restauration scolaire »**¹, accessible par le site internet de l'établissement de votre/vos enfant(s).

Ce service en ligne vous permet de :

- Consulter au réel la consommation de votre/vos enfant(s) ;
- Recevoir par courrier électronique la notification de mise à disposition de factures dans votre espace « parents » ;
- Payer les factures par prélèvement bancaire ou par carte bancaire directement en ligne.

Procédure de connexion au Portail « Restauration scolaire » de votre/vos enfant(s) :

- Cliquez sur le bouton « Restauration scolaire » via la page d'accueil du site internet de l'établissement scolaire ;
- Saisissez l'adresse électronique que vous avez communiquée à l'établissement scolaire dans l'espace « Utilisateur » ;
- Générez un mot de passe en utilisant la procédure « Oubliez le mot de passe ».

La facturation de la restauration scolaire est mensualisée.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le prix unitaire d'un repas par enfant est de **5,57 € TTC**.

Chaque début de mois, vous recevez la notification de mise à disposition de facture par courrier électronique. Nous vous remercions de vérifier votre boîte aux lettres électronique.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de la facturation dématérialisée, vous pouvez vous connecter et accéder à la rubrique « Mon Compte » et puis décocher la case « Recevoir les factures par mail ». Vous recevrez alors l'ensemble de vos factures relatives à la cantine par la voie papier dans le carnet de liaison/correspondance de votre/vos enfant(s) et pourrez continuer à accéder aux autres fonctionnalités permises par le service.

Pour les familles ne disposant pas de connexion internet, elles sont invitées à se rapprocher de la Gestionnaire ou de l'Intendant de l'établissement scolaire.

La Direction

¹ L'utilisation du Portail Famille permet un traitement de données personnelles ayant pour finalité « Gestion des cantines scolaires ». Certaines catégories d'information nominatives vous concernant sont collectées ainsi que d'informations concernant vos enfants, par l'Etat de Monaco/Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. EN cas d'utilisation de l'outil et conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification que vous pouvez exercer, par voie postale ou sur place, auprès de l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est scolarisé. Vous pouvez, à tout moment, retrouver l'intégralité des modalités de traitement sur le Portail du Gouvernement dans l'onglet « Service Public aux Particuliers », « Relations avec l'Administration » et « Protection de droits et médiation ».